

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 3 décembre 2015

Sécurité routière - Radars Activation de la fonction double-sens

La préfecture de l'Isère vous informe que **les radars fixes situés sur les communes de Sonnay et Notre Dame de Mésage ont été équipés de la fonction double-sens.**

Il s'agit ainsi des 9^e et 10^e radars fixes du département de l'Isère à être équipés de cette fonction, après ceux de :

- St André le Gaz
- Estrablin
- St Michel les Portes
- Montferrat
- Anthon
- Izeaux
- Vertrieu
- St Romain de Jalionas

La fonction « double-sens » est une évolution technique qui améliore sensiblement la capacité pour un radar fixe de lutter contre l'insécurité routière en contrôlant concomitamment la vitesse des véhicules qui circulent sur deux voies opposées. La mise en place de cette nouvelle fonction n'est possible que sur certaines configurations de voie : une limitation de vitesse identique dans les deux sens de circulation, une route bidirectionnelle avec des voies contiguës sans glissière et en dehors d'une zone matérialisée au sol par des zébras.

Des panneaux d'information sont systématiquement installés sur chacun des axes contrôlés par un équipement « double-sens », dans chaque sens de circulation.

À noter que l'équipement réalise des **flashes dans les deux sens de circulation** ainsi qu'en cas de **dépassement.**

Depuis le début de l'année 2015, 58 personnes ont perdu la vie sur les routes du département, contre 35 sur la même période en 2014, soit 23 tués en plus. Dans le même temps, le nombre d'accidents et de blessés ne diminue pas. Ces chiffres préoccupants montrent qu'il ne faut pas relâcher nos efforts tant en matière de prévention que de répression.

La préfecture vous rappelle **qu'afin de renforcer la politique de lutte contre l'insécurité routière, Jean-Paul Bonnetain, préfet de l'Isère a lancé une campagne de recrutement d'IDSR.** Les Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), bénévoles, nommés par le préfet de l'Isère, apportent leur aide et participent aux actions de prévention sous son autorité. Ils s'engagent pendant un an minimum à animer au moins deux actions de prévention. Pour devenir Intervenant Départemental de Sécurité routière : www.isere.gouv.fr

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 07
communication@isere.pref.gouv.fr

